



Bordeaux, le 20 novembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Deuxième phase de la concertation des plans de prévention du risque inondation de l'agglomération bordelaise

Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) est un outil essentiel de l'État en matière de prévention et de contrôle des risques naturels majeurs. Il vise à maîtriser, à l'issue d'un travail avec les communes, l'urbanisation en zone inondable afin de limiter les risques des personnes et des biens.

Depuis la première phase de concertation menée à l'automne 2016 pour présenter les principes des aléas et des enjeux, les services de l'État ont intégré les retours exprimés par les participants, travaillé avec les communes pour définir les zonages et les principes du règlement correspondant.

Ce projet élaboré à l'échelle des 24 communes de l'agglomération bordelaise traite du risque généré à la fois par les marées et les surcotes lors d'événements majeurs (aléas). Il s'appuie sur l'historique, sur l'évolution locale de l'urbanisme (enjeux) et anticipe les perspectives annoncées (climatiques principalement). Cette deuxième phase constitue le croisement des aléas et des enjeux définissant le niveau de risque et dictant les principes de prévention correspondants.

Pour permettre au plus grand nombre de s'informer, de faire part de son avis ou questionner les représentants de l'État présents, quatre réunions publiques sont programmées :

- **jeudi 21 novembre** à 18h30 - salle des fêtes de BOULIAC
- **jeudi 5 décembre** à 18h30 - le Carrelet à VILLENAVE D'ORNON
- **lundi 9 décembre** à 18h30 - salle des fêtes de BASSENS
- **jeudi 12 décembre** à 18h30 - salle Grange Lescombes à EYSINES

Après une présentation de l'avancement de la démarche, un temps d'échanges permettra à chacun(e) de s'exprimer. Pour les habitants qui ne pourraient s'y rendre, ils peuvent s'informer sur [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) et transmettre leur question, remarque ou suggestion à l'adresse [ddtm-srgc@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-srgc@gironde.gouv.fr).

La concertation se poursuivra jusqu'à l'enquête publique en 2020.

*Les 24 communes concernées : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Bayon-sur-Gironde, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bouscat, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Haillan, Latresne, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Jean-d'Ilac, Saint Louis de Montferland, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon*